



Territoires de Commerce Équitable (TDCE), un label pour la transition écologique et sociale

« Territoires de Commerce Équitable » valorise les collectivités qui s'engagent pour plus d'équité dans les relations économiques et offre un cadre pour stimuler et accompagner le changement.

Ouvert à toutes les collectivités, ce label est une opportunité de fédérer et développer des projets élaborés avec les partenaires locaux, et rendre visibles leurs initiatives.



Le label « Territoires de Commerce Équitable » est co-porté depuis 2009 par quatre acteurs majeurs du commerce équitable : la Fédération Artisans du Monde, Commerce Équitable France, Fair[e] un monde équitable et Max Havelaar France. Il s'intègre dans le mouvement mondial des « Fair Trade Towns », qui compte près de 2000 villes labellisées à travers le monde.

31 collectivités françaises ont reçu le label. Elles se sont engagées à remplir 5 objectifs :

1	2	3	4	5
Mettre en place un comité de pilotage multi-acteurs, lieu d'échange pour bâtir le plan d'action de la campagne	Voter une délibération et acheter des produits issus du commerce équitable	Promouvoir des actions de sensibilisation et d'éducation et communiquer sur les réalisations	Contribuer à développer l'offre de produits équitables et soutenir les filières de production	Inviter les principales entreprises et organisations du territoire à s'approvisionner en produits du commerce équitable

Par leurs actions coconstruites avec les acteurs de leur territoire, ces collectivités participent à la transformation des modèles de productions et de consommation. Elles sont récompensées par le label TDCE décerné par les membres d'un jury indépendant, expert de sujets de la transition écologique et social.

Rejoignez Territoires de Commerce Équitable !



Votre collectivité n'est pas encore un Territoire de Commerce Équitable :

Elle a intégré le commerce équitable dans sa politique d'achat responsable et mène des actions de sensibilisation.
Le label Objectif Territoires de Commerce Équitable est pour vous !

Pour donner un cadre de progrès et de la visibilité à vos actions, rejoignez le label :



Quelles sont les conditions pour obtenir le label « Objectif TDCE » ?

1 Acheter ou avoir un plan pour acheter des produits du commerce équitable, quelques exemples :

- Achats protocolaires (boissons, produits apéritifs, artisanat, etc.)
- Les cafés et boissons servis dans les réunions
- Les boissons chaudes des distributeurs automatiques
- Des produits dans les menus des cantines et des restaurants administratifs : bananes, riz, quinoa, fruits exotiques, épices etc.
- Les vêtements de travail des agents (jardiniers, agents de services en cuisines, accueil etc.)

2 Mener une ou plusieurs actions de sensibilisations remarquables dans l'année, quelques exemples :

- Actions d'éducation dans les écoles
- Sensibilisation des élu·e·s et agents de la collectivité
- Soutien à des événements grand public

Votre collectivité réunit ces critères et souhaite aller encore plus loin ! Elle peut être accompagnée dans cette démarche de progrès par une autre collectivité experte, dans un cadre de parrainage.

CONTACT

Pour plus de renseignements contactez :

Laurent Martinez

Chef de Projet Territoires de Commerce Équitable

Mail : chefdeprojet@territoires-ce.fr

Tel : 01.43.94.72.43

Site : www.territoires-ce.fr

 @TerritoiresDeCommerceEquitable

 @CollecEquitable

UNE INITIATIVE DE

